MINISTERE DE LA FORET, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES

-=----

SECRETARIAT GENERAL

-=-=-=-

DIRECTION GENERALE DE LA FAUNE ET DES AIRES PROTEGEES

-=-=-=-=-



PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'IVOIRE DU GABON 2015-2016

Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées(DGFAP)

ET

Agence Nationale des Parcs Nationaux(ANPN)

Acronymes et abréviations

A D N: Acide DésoxyriboNucléique

ANPN: Agence Nationale des Parcs Nationaux

APJ Agent de Police Judiciaire

APT: Aire Protégée Transfrontalière

CITES: Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages

Menacées d'Extinction

DGDI Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration

DGFAP: Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées

DP: Direction Provinciale

MEF: Ministère des Eaux et Forêts

LAB Lutte Anti Braconnage

ONG: Organisation Non Gouvernementale

OPJ Officier de Police Judiciaire

PANI: Plan d'Action National Ivoire

PSGE Plan Stratégique Gabon Emergent

SETRAG: Sociéte d'Exploitation du Transgabonais

TRAFFIC Réseau de Surveillance du Commerce des Espèces de Faune et de Flore Sauvages

WCS: Wildlife Conservation Society (Société pour la Conservation de la vie sauvage)

WWF: World Wide Fund for nature (Fonds Mondial pour La Conservation de la Nature)

Sommaire

Sommaire	3
Introduction	4
Articulation du Plan d'Action	5
Vision	5
But	5
Objectif global:	5
Mesures prioritaires	5
Matrice des actions à mener	7
Matrice des indicateurs de suivi et moyens de vérification	13
Mise en œuvre du PANI	14
Taches des principales parties prenantes	14
Suivi-évaluation de la mise en œuvre du PANI	14
Conclusion	15
Références bibliographiques	16

Introduction

Le Gabon est un pays fortement forestier (80% du territoire est couvert de forêts) avec un taux de déforestation annuel très faible (Hansen et al 2013). La combinaison de sa faible densité de population de 1,7 M d'habitants dont environ 87% dans les villes (UNDP 2014) fait du Gabon le pays d'Afrique centrale où l'écosystème forestier est le moins dégradé. De fait, le Gabon abrite des populations animales dont le fort effectif leur confère une importance internationale : c'est le cas notamment de l'éléphant de forêt (Loxodonta cyclotis), dont 50% de la population se trouve sur le territoire Gabonais (Maisels *et al.* 2013) alors que la forêt gabonaise ne couvre que 13% de la surface totale des forêts du Bassin du Congo (Iremonger *et al.* 1997).

Bien que le Gabon dispose d'une importante population des éléphants, la forte demande d'ivoire et son prix élevé sur le marché font de cette espèce une cible privilégiée pour l'alimentation d'un réseau complexe de trafic d'ivoire dans le monde (CITES *et al.* 2013; UNEP 2013; Wittemyer *et al.* 2014). Le Gabon étant signataire de la convention de la CITES¹ est de ce fait astreint à la mise en œuvre des recommandations dans le but de réduire l'intensité du braconnage et du commerce illicite de l'ivoire.

Le braconnage d'éléphants pour le trafic d'ivoire sur le territoire gabonais est considéré par les autorités nationales comme un sujet d'importance majeure. Pour ce faire, il est urgent pour le Gabon de mettre en place un plan d'action ivoire, comme l'a rappelé le Comité permanent de la CITES, lors de sa 65^{eme} session à Genève, en juillet 2014. Ce plan d'action qui se veut compatible aux orientations du plan stratégique Gabon émergèrent à travers le pilier « Gabon vert » est une émanation de la volonté affirmée des autorités gabonaises.

Ce plan vise à faciliter l'évaluation et le suivi de l'application de la loi contre le grand braconnage et le commerce illicite d'ivoire. Le dit plan qui s'inscrit sur la période 2015-2016 peut être considéré comme une feuille de route ivoire du Gabon présentée sous forme de tableau de bord dans le but d'optimiser un meilleur suivi et son appropriation par toutes les parties prenantes.

_

¹ http://www.cites.org/eng/disc/parties/alphabet.php

Articulation du Plan d'Action

Le présent plan d'action ivoire est composé d'une vision, d'un but, d'un objectif global et de six mesures prioritaires :

Vision

A l'horizon 2020, réduire le braconnage d'éléphants et le trafic d'ivoire de 80% sur le territoire national.

But

Les efforts de lutte contre le trafic d'ivoire sont renforcés au niveau national, un système juridique plus dissuasif, une présence accrue des agents dans les aires de répartition des éléphants, une forte synergie d'actions concertées de l'ensemble des partenaires et un suivi permanent des actions sont mis en œuvre.

Objectif global:

Intensifier la lutte contre le braconnage des éléphants et le trafic d'ivoire au niveau national.

Mesures prioritaires

Les matrices d'action des mesures prioritaires et des indicateurs de suivi de ce plan national pour l'ivoire s'articulent autour des cinq piliers de lutte contre la fraude que sont :

A. La législation et réglementation

La législation trace le cadre légal de gestion des ressources naturelles. Elle regroupe les outils qui sont à la base de l'application de la loi. La législation actuelle n'est plus adaptée à l'ampleur de la croissance du grand braconnage et du fort trafic d'ivoire. Une reforme des textes spécifiques se révèle nécessaire et tendra vers une criminalisation des délits de faune qui y sont rattachés.

B. Les poursuites

L'application de la loi se mesure par la qualité des poursuites qui y sont menées et surtout par la capacité de voir les affaires aboutir à un établissement de peines applicable. Un accent se doit d'être mis pour apporter une amélioration qualitative et quantitative des poursuites menées vis-à-vis des trafiquants d'ivoire.

C. Les renseignements et les enquêtes

La bonne maitrise de la problématique repose sur un système de renseignement performant et fiable. Il est alors nécessaire qu'un réseau de renseignement soit créé et conforté pour une action plus efficace. La mise en place d'un tel système passe par la collaboration des partenaires clés.

D. La coopération nationale et internationale en matière de criminalité liée aux espèces sauvages

La problématique de la criminalité liée aux espèces sauvages étant assez large et revêtant des formes aussi variées, une implication des acteurs tant nationaux qu'internationaux se révèle indispensable. Au niveau national, il s'agira de faire converger les secteurs étatiques

détenteurs des outils, des moyens multiformes en vue de lutter contre l'extinction des ressources fauniques en particulier, l'éléphant de forêt.

E. Les opérations de lutte contre la fraude

Toutes ces actions doivent se traduire par une présence des opérations de lutte contre la fraude sur le terrain. Pour le trafic d'ivoire, les actions doivent être menées à chaque niveau de la chaine.

F. La sensibilisation et communication

La communication est aussi un moyen qui contribue aux changements des habitudes. La communication et la sensibilisation pourraient dans le cadre de la lutte contre le braconnage et le trafic d'ivoire jouer un rôle déterminant.

Matrice des actions à mener

Pilier de la lutte contre la fraude	Mesures prioritaires		Échéances				
		Entité responsable	D'ici au 30 avril 2015	D'ici au 31 octobre 2015	D'ici au 30 avril 2016	D'ici au 31 octobre 2016	
	A.1 Renforcer les peines et les amendes encourues pour les acteurs du trafic d'ivoire (Code pénal, Code forestier, loi sur les parcs)	DGFAP/ANPN Min Justice /Parlement	Avoir soumis les 2 propositions de texte	textes validés	Entrée en vigueur	Mise en application	
A. LÉGISLATION	A.2 Traduire en législation nationale les dispositions de la CITES en matière du trafic d'ivoire par des textes réglementaires spécifiques	DGFAP Parlement /	Avoir organisé des concertations en vue d'identifier les besoins réglementaires pour lutter contre le trafic d'ivoire	Proposition et examen des textes	Avoir fait validé/ signé les textes	Entrée en vigueur et mise en application	
	A.3 ² Définir une filière juridique pour les conflits homme-éléphant et la indemnisation	DGFAP/ANPN/ Ministère de la justice/Ministère de l'Agriculture/Minis tère de l'Intérieur Parlement	Organisation des réunions de projection d'un cadre juridique de gestion des conflits homme- faune avec les ministères concernés	Proposition d'un projet de texte	Validation et adoption	Entrée en vigueur et mise en application	
B. POURSUITES	B.1 Adopter et vulgariser le modèle pour la rédaction des procès-verbaux conformément aux procédures judiciaires légales	MF/ANPN/Parq uet de la République / Conservation justice	Avoir formé les partenaires clés		Mise en application		

__

² Les conflits Homme-faune, Homme –éléphants sont un sujet sensible au Gabon et le Gouvernement le range parmi les priorités. Les conflits homme éléphant peuvent constitues des portes ouvertes au braconnage d'éléphants si les populations recourent a des réparations non autorisées

Pilier de la lutte	Mesures prioritaires		Échéances				
contre la fraude		Entité responsable	D'ici au 30 avril 2015	D'ici au 31 octobre 2015	D'ici au 30 avril 2016	D'ici au 31 octobre 2016	
	B.2 Assurer le suivi des procédures judiciaires (juristes, avocats, etc.) B.3 Suivre l'application effective des peines et le paiement des amendes infligées	ANP/DGFAP	Avoir défini un plan de suivi	Application			
	B.4 Renforcer les capacités des administrations partenaires sur l'application de la loi et l'acquisition des procédures juridiques en vue de lutter contre le trafic d'ivoire dans leur département	DGFAP/ANPN/Pa rquet de la République /Minis tere de l'interieur/ Ministere de l'Agriculture	Recrutement de 4 juristes	Formation des agents de terrain (OPJ, APJ)	Application		
	B.5 Mettre en place une base de données permettant à archiver toutes les informations des poursuites judiciaires	DGFAP/ANPN/C onservation justice	Collecte des informations existantes		Mise en œuvre des outils		
	C.1 Mettre en place d'une unité spécialisée dans le démentiellement des réseaux de trafic d'ivoire (Identifier les braconniers, des trafiquants et des commerçants d'ivoire, les lieux, etc.)	ANPN/DGFAP/Mi nistère de la défense/Ministère de la justice/Ministère de l'intérieur	Avoir crée un cadre de travail, formé et équipé	Mise en oeuvre			
C. RENSEIGNEMENTS ET ENQUÊTES	C.2 Démanteler les réseaux de trafic de vente illégale de carabines et de munitions spécialisées (balles, munitions de fabrication artisanales, lance en fer empoisonnées, etc.)	ANPN/DGFAP/Po lice des frontières /Gendarmerie/Do uanes/Haute autorité/Min Agriculture/ Min Intérieur	Identifier les principaux marchés noirs de vente	Mettre en place un système de rémunération des indics/ Numéro gratuit (hotline) pour dénonciation du trafic d'ivoire	Mettre en place u	n réseau d'indics	
	C.3 Création d'un système d'échange d'informations ou de renseignements au niveau local	ANPN/DGFAP/Po lice des frontières /Gendarmerie/Do uanes/Haute autorité/Min Agriculture/ Min Intérieur	Avoir organisé des concertations et adopté le système d'échange	Mise en œuvre			

Pilier de la lutte	Mesures prioritaires		Échéances				
contre la fraude		Entité responsable	D'ici au 30 avril 2015	D'ici au 31 octobre 2015	D'ici au 30 avril 2016	D'ici au 31 octobre 2016	
	D.1 Signer ou renforcer des protocoles de collaboration interétatiques pour la LAB et le trafic d'ivoire avec le Cameroun, le Congo, la RCA et la Guinée équatoriale	DGFAP/ANPN/I nterpol/COMIF AC/ONUDC	Avoir des réunions de concertation et de préparation des protocoles	Validation des protocoles	Mise	en œuvre	
D. COOPÉRATION NATIONALE ET INTERNATIONALE POUR LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ LIÉE AUX ESPÈCES SAUVAGES	D.2Mettre en place des brigades LAB mixtes inter étatiques	DGFAP/Dou anes / Gendarmerie DGDI/la haute autorité/Mini Agriculture	Avoir signé des accords de coopération	Formation sur l'utilisation des outils de navigation, les outils de collecte de données SMART et sur la législation sur la faune et le code de procédure pénal	Mise en œuvre		
	D.3 Renforcer les contrôles frontaliers (police de frontière, Gendarmerie, Douane et Services d'immigration, la haute autorité	DGFAP/Douanes / Gendarmerie DGDI/la haute autorité/Mini Agriculture	Concertations avec tous les services gouvernementaux impliqués	Mise en application			
	D.4 créer de brigades sous-régionales de lutte contre le trafic de l'ivoire pour des actions aux frontières et transfrontalières	DGFAP/Douanes / Gendarmerie/ DGDI	Concertations avec tous les services gouvernementaux impliqués	Mise en application			
	D.5 Renforcer la collaboration en place d'un système d'échange d'information, de service de renseignement et de coordination avec les agences spécialisées (INTERPOL,	DGFAP/ANPN/Int erpol/CITES/ETIS	Concertations avec tous les services gouvernementaux impliqués	Mise en application			

Pilier de la lutte contre la fraude	Mesures prioritaires		Échéances				
		Entité responsable	D'ici au 30 avril 2015	D'ici au 31 octobre 2015	D'ici au 30 avril 2016	D'ici au 31 octobre 2016	
	CITES/ETIS, etc.)					-	
D.6 Mettre en place un groupe de travail /Gendarmerie/Do concertation		·	Mise en œuvre du protocole de travail				
	E.1 renforcer l'efficacité des missions a travers la mise en œuvre de SMART et a travers une meilleure coordination entre les différentes administrations	DGFAP/ANPN/G endarmerie/Militai res	Concertations et élaboration d'un programme de mission	Mise en œuvre du programme de missions			
E. OPÉRATIONS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE	E.2Evaluer avec une grille les normes et dispositions prise par les concessionnaires forestiers pour lutter contre le braconnage, en particulier le trafic d'éléphants	DGFAP/ ONG (WCS et WWF)	Concertation et élaboration d'une grille d'évaluation (protocoles d'attentes)	Adoption de l'outil et mise en œuvre dans les concessions forestières			
	E.3Faire le suivi des efforts de surveillance des concessions forestières en étendant le réseau SMART	DGFAP / DP / ONG (WCS, WWF)	Mise en place d'une base de données SMART locale hébergée au niveau des DP	Les efforts de surveillance et les missions de contrôles sont systématiquement reportés dans la base de données SMART locale			
	E.4 Renforcer la présence des forces armées aux parcs nationaux transfrontaliers pour les actions de protection de la faune sauvage	DGFAP/ANPN/Mi nistère de la défense	Concertation pour Identifications des zones de hautes priorités	Affectation des forces armées dans les parcs restants	Présence effective les parcs transfron	des forces armées dans taliers	
	E.5 Mettre en place une brigade de lutte contre le trafic d'ivoire dans les ports, les aéroports, les marches, les bijouteries les frontières terrestres et dans les grands centres urbain	DGFAP/Gendarm erie/Police/Douan es, Haute Autorité	Séances de travail avec toutes les parties prenantes	Elaboration des protocoles d'accord	Mise	en œuvre des protocoles	
	E.6Renforcer les capacités de l'Unité canine	DGFAP/ANP	Affecter 10 agents (ANPN/DGFAP);	Ajout des moyens logistiques et			

Pilier de la lutte	Mesures prioritaires		Échéances			
contre la fraude		Entité responsable	D'ici au 30 avril 2015	D'ici au 31 octobre 2015	D'ici au 30 avril 2016	D'ici au 31 octobre 2016
	(personnel, logistique et chiens)		recruter et former 4 maitres chiens supplémentaires	financiers supplémentaires Acquisition de 3 chiens renifleurs et formation des ces chiens/ Formation des agents UCAC en matière de procédures légales de saisies, PV, arrestations, LAB, PCR, etc.	Opérations de terrain centres urbain	(ports, aéroports et
	E.7Construire un lieu de stockage sécurise unique des ivoires saisies	DGFAP	Construction d'un lieu de stockage sécurise unique d'ivoire			
	E.8Mise en place d'un système informatique permanent de suivi des pointes d'ivoire saisies	DGFAP	Choix d'un logiciel informatique	Formation des gestionnaires du suivi informatique	Mise en pratiqu	е
	E.9Inventaire des pointes d'ivoire saisies (administration, CITES, TRAFFIC, etc.) avec rapports transmis au gouvernement et rendu public	DGFAP	Brula		Brulage du stock d'ivoire	
	E.10Elaborer des protocoles d'accord avec les transporteurs (SETRAG, Syndicats, Compagnies aériennes, Compagnie maritimes, impliquant la saisie systématique des engins et véhicules incriminés dans le transport de l'ivoire	DGFAP	Réunions de prises de contact, Elaboration des projets de protocoles	Validation des protocoles	Mise en œuvre	

			Échéances			
Pilier transversale :	Mesures prioritaires	Entité responsable	D'ici au 30 avril 2015	D'ici au 31 octobr e 2015	D'ici au 30 avril 2016	D'ici au 31 octobre 2016
	F.1 Elaboration d'un plan de communication	DGFAP/ANPN/WWF/W CS	Rédaction et validation du plan de communication	Vulg	arisation	
	F.2 organiser missions de sensibilisation dans les 9 provinces du pays en impliquant les populations	ANPN/DGFAP/Police des frontières /Ministère de la justice/Gendarmerie/Doua nes/Haute autorité/Min Agriculture/ Min Intérieur	Avoir effectué des émissions de sensibilisation			
	F.3 Réaliser des émissions à travers les médiats	DGFAP/ANPN/Ministèr e de l'Intérieur	Preparation des emissions Avoir effectué des émissions a travers les médiat			travers les médiats
F. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION	F.4 Mettre en place une cellule de la gestion des conflits Homme-Faune	DGFAP/ANPN/ Ministère de la justice/Ministère de l'Agriculture	Organiser les réunions et examen du projet et Rédaction des documents de création de la cellule			
	F5. Organiser un séminaire d'information avec les parlementaires	ANPN/DGFAP/Police des frontières /Ministère de la justice/Gendarmerie/Doua nes/Haute autorité/Min Agriculture/ Min Intérieur	Avoir organise le séminaire avec les parlementaires			

Matrice des indicateurs de suivi et moyens de vérification

Pilier	Indicateur	Données de base et moyens de vérification
Legislation	Nombre de trafiquants d'ivoire déferrés par année	Actes de jugement de condamnations des crimes fauniques
Poursuites, renseignements et enquêtes	Nombre de réseaux de trafic d'ivoire démantelé,	Rapport des agents de contrôle
Coopération nationales et internationale pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages	Nombre des rapports missions mixtes	Rapports des réalisations communes
Operations de lutte contre la fraude	Avoir couvert les 2/3 du territoire national	Rapports de mission et cartes des zones couvertes
Vulgarisation, sensibilisation et éducation du public	Avoir sensibilisé 1000 personnes par province	Rapport de missions

Mise en œuvre du PANI

Une approche systématique et intégrée permettra d'assoir des mesures visant à prévenir, à contrecarrer et à réduire enfin les actions de la chaine du trafic d'ivoire.

La mise en œuvre du plan d'action ivoire sollicite des compétences aussi variées que différents domaines. Le succès s'obtiendra par une conjugaison des efforts de toutes les parties prenantes.

Taches des principales parties prenantes

La DGFAP et l'ANPN ;

Le Ministère de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles est par l'entremise de la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées et l'Agence Nationale des Parcs Nationaux l'organe institutionnel chargé d'appliquer et de rendre compte de la mise en œuvre des recommandations de la CITES. La DGFAP et l'ANPN, leaders de mise en œuvre du Plan national ivoire, accompliront les taches suivantes :

- Convier et organiser les réunions de travail avec les autres départements ministériels ;
- Elaborer les textes et les faire adopter ;
- Publier et diffuser les nouveaux textes ;
- Coordonner et implémenter les actions de terrain surtout la lutte contre le braconnage, la lutte contre le trafic d'ivoire, la lutte contre la corruption, la collaboration avec les autres Ministères et la collaboration transfrontalier et avec les agences tout au long de chaine de trafic d'ivoire (depuis l'Afrique jusqu'en Asie);
- Faire le suivi-évaluation des la mise en œuvres de l'ensemble des procédures du PANI.

Les partenaires de la société civile ;

La fraude constitue un frein au développement socio-économique d'un pays. A ce titre la société civile s'implique fortement pour booster les bonnes pratiques. Dans la mise en œuvre de ce plan d'action ivoire, la société civile s'impliquera dans les domaines suivants :

- Vulgariser les lois ;
- Exécuter les protocoles d'accord;
- Sensibiliser les populations ;
- Appuyer techniquement les différents acteurs

Les autres institutions gouvernementales

Plusieurs institutions sont impliquées de façon indirecte dans la problématique de l'ivoire. Ce plan pour la lutte contre le trafic d'ivoire s'attèle à regrouper toutes les synergies pour offrir le meilleur combat possible à l'exploitation illicite de l'ivoire. Le ministère de la défense, le ministère de la justice, le ministère de l'intérieur sont au tant d'institutions qui collaboreraient pour offrir plus de sérénité dans l'atteinte des objectifs en vue de réduire de façon significative le trafic d'ivoire.

Suivi-évaluation de la mise en œuvre du PANI

Des évaluations techniques à mi-parcours seront dressées par la DGFAP et l'ANPN qui sont les entités de la mise en œuvre du PANI. Un rapport bilan sera dressé chaque 3 mois.

Conclusion

Le présent Plan d'action est un outil de planification administrative visant à faciliter la communication entre les partenaires impliqués dans la lutte contre le trafic d'ivoire. En définitive ce plan est un document consensuel qui va permettre de mieux s'organiser dans la résolution progressive et adaptée du fléau de trafic d'ivoire. Au-delà des simples écrits, ce plan est une plate forme d'harmonisation des différentes synergies au bénéfice de la protection d'une espèce en danger de disparition. En somme, ce plan est un outil technique d'orientation devant permettre de renforcer le cadre réglementaire, les techniques d'enquêtes et les opérations de lutte contre la fraude.

Références bibliographiques

CITES, 2014. Elephant conservation, illegal killing and ivory trade SC65 Doc. 42.1, p. 38. Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora, Geneva, Switzerland.

CITES, IUCN, TRAFFIC, 2013. Status of African elephant populations and levels of illegal killing and the illegal trade in ivory: A report to the African Elephant Summit, p. 21.

Hansen, M.C., Potapov, P.V., Moore, R., Hancher, M., Turubanova, S.A., Tyukavina, A., Thau, D., Stehman, S.V., Goetz, S.J., Loveland, T.R., Kommareddy, A., Egorov, A., Chini, L., Justice, C.O., Townshend, J.R.G., 2013. High-Resolution Global Maps of 21st-Century Forest Cover Change. Science 342, 850-853.

Iremonger, S., Ravilious, C., Quinton, T., 1997. A statistical analysis of global forest conservation. Including: GIS files of forests and protected areas, version 2. CD-ROM In A global overview of forest conservation. eds S. Iremonger, C. Ravilious, T. Quinton. CIFOR and WCMC, Cambridge, U.K.

Maisels, F., Strindberg, S., Blake, S., Wittemyer, G., Hart, J., Williamson, E. A., Aba'a, R., Abitsi, G., Ambahe, R. D., Amsini, F., Bakabana, P. C., Hicks, T. C., Bayogo, R. E., Bechem, M., Beyers, R. L., Bezangoye, A. N., Boundja, P., Bout, N., Akou, M. E., Bene, L. B., Fosso, B., Greengrass, E., Grossmann, F., Ikamba-Nkulu, C., Ilambu, O., Inogwabini, B.-I., Iyenguet, F., Kiminou, F., Kokangoye, M., Kujirakwinja, D., Latour, S., Liengola, I., Mackaya, Q., Madidi, J., Madzoke, B., Makoumbou, C., Malanda, G.-A., Malonga, R., Mbani, O., Mbenzo, V. A., Ambassa, E., Ekinde, A., Mihindou, Y., Morgan, B. J., Motsaba, P., Moukala, G., Mounguengui, A., Mowawa, B. S., Ndzai, C., Nixon, S., Nkumu, P., Nzolani, F., Pintea, L., Plumptre, A., Rainey, H., de Semboli, B. B., Serckx, A., Stokes, E., Turkalo, A., Vanleeuwe, H., Vosper, A., Warren, Y., 2013. Devastating Decline of Forest Elephants in Central Africa. PLoS One 8, e59469.

Ministère des Eaux et Forets, 2010. Strategie nationale et plan d'actions de gestion des conflits homme-faune au Gabon, p. 29. Ministere des Eaux et Forets, Libreville, Gabon.

Ministère des Eaux et Forets, 2011. Plan d'actions national et programme de travail de lutte contre le braconnage, Libreville, Gabon, 18p.

Ringuet, S.; contributions de Esther Ntsame Alloghe, Jean-Marie Minko, Sylvain Mbadou, Pépin M. Maganamucketu, Broll Ochika, Stéphane Louembet, Gustave Mabaza et Jean-Noël Okogo., 2012. Audit des stocks gouvernementaux d'ivoire au Gabon: Rapport d'etape 26 Mars–6 Avril 2012, p. 81. Gouvernement du Gabon et TRAFFIC Afrique Centrale, Libreville, Gabon et Yaoundé, Cameroun.

Ringuet, S., Lagrot, J.-F., 2013. Développement d'un système de gestion des stocks d'ivoire au Gabon: Propositions de Standards Minimums, p. 69. Secretariat of the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES), Geneva, Switzerland.

Ron, T., Refisch, J. 2013.Plan Stratégique: Initiative transfrontalière du Mayombe: Vers un complexe d'aires protégées transfrontalières dans les écosystèmes forestiers du Mayombe. Biodiversity Conservation, GRASP Programme, UICN programme Afrique Centrale et Occidentale, Cabinda, Angola, 49 p.

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, 2012. Plan d'action sous-régional des pays de l'Espace COMIFAC pour le renforcement de l'Application des législations nationales sur la faune sauvage, 2012-2017. Yaoundé, Cameroun,

UNDP, 2014. Human Development Report 2014: Sustaining Progress: Reducing Vulnerabilities and Building Resilience. UNDP, New York, NY.

UNEP, CITES, IUCN, TRAFFIC eds., 2013. Elephants in the Dust – The African Elephant Crisis. United Nations Environment Programme, GRID-Arendal.

Wittemyer, G., Northrup, J.M., Blanc, J., Douglas-Hamilton, I., Omondi, P., Burnham, K.P., 2014. Illegal killing for ivory drives global decline in African elephants. Proceedings of the National Academy of Sciences 111: 13117–13121.

.